

100 ans de combats au service de l'information

« **L**e droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre. » Inscrits en préambule du principal texte fondateur du SNJ — la charte d'éthique rédigée dès 1918 —, ces principes guident l'action du syndicat, qui s'apprête à franchir le cap de ses 100 ans d'existence dans un contexte politique et social très incertain.

Fondé le 10 mars 1918, à quelques mois de la fin de la Première Guerre mondiale, en réaction à la censure, et sur des préoccupations professionnelles et déontologiques, le SNJ a traversé bien d'autres turbulences. Et pire encore. Ces épreuves ne l'ont pas empêché d'être à l'origine de l'ensemble des grandes conquêtes de la profession, en inspirant tous les textes qui régissent et protègent aujourd'hui les journalistes français : de la rédaction de la charte d'éthique professionnelle (1918-1938-2011) à la reconnaissance des droits d'auteurs (Hadopi 2009), en passant par la construction du statut (1935), la création de la Commission de la carte, de la clause de conscience, et la rédaction de la Convention collective nationale de travail des journalistes, étendue à toute la profession.



À l'heure de l'individualisation à outrance, de la précarité généralisée et des chimères de l'auto-entreprise, à l'heure des reculs sociaux imposés aux travailleurs au nom d'un « dialogue social d'entreprise » consacré par ces mêmes ordonnances qui limitent les prérogatives des syndicats de salariés, le défi est immense pour les organisations syndicales dignes de ce nom. Depuis toujours au service de la profession, le SNJ se retrouve lui aussi face à ces écueils alors que les enjeux sont énormes, comme les risques qui pèsent sur la convention collective, et les menaces sur le droit d'informer, remis en cause jusqu'au plus haut sommet de l'État.

Pourtant, plus que jamais face à la crise de confiance, voire la défiance, du public vis-à-vis des médias, parce que l'information est un bien universel, au service du citoyen, la profession doit se réinventer, retrouver les vertus de la rigueur journalistique mais aussi des collectifs de travail et de combats. Plus que jamais, à l'heure des fausses nouvelles et de la propagande, accentuées par la rapidité du numérique et la généralisation du tout-info-en-continu, le SNJ est mobilisé pour défendre les conditions d'exercice des métiers du journalisme, promouvoir l'indépendance des médias, le pluralisme des opinions et une éthique commune à toute la profession. Un chantier syndical et un terrain de luttes pour les 100 prochaines années.

Vincent LANIER,
premier secrétaire général

« Plus que jamais, le SNJ est mobilisé pour défendre les conditions d'exercice des métiers du journalisme ».

Congrès



Loi travail XXL et
ubérisation au cœur
des débats à Toulouse

Pages 3 à 7

Pigistes

De bons accords et
des patrons remis
sur le droit chemin

Pages 8 et 9

Presse écrite

Les délégués SNJ
du groupe EBRA
sur le qui-vive

Page 10

Audiovisuel

Réforme du service
public: chronique
d'une casse annoncée

Page 11

Disparition

Danielle Darras,
une vie consacrée
à la lutte syndicale

Page 16